



[ORANGE] TOUS PERDANTS... .. SAUF UNE !

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SMIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.

Chez Orange, nous pouvions autrefois espérer des progressions salariales.

Désormais, nous exigeons a minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de décélération salariale.

Pour la CFDT, les salariés ne méritent pas une décision unilatérale punitive visant à réduire leur pouvoir d'achat.

Rappelons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale).

Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

C'est donc la double peine pour les salariés !

Pour mémoire :

2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».

2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été maintenues.

2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Pour la CFDT, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.

Mai 2022
SALAIRES

**Cfdt: TOUS PERDANTS...
... SAUF UNE**

ORANGE
MEILLEUR POUR TOUS

Orange innove en créant l'augmentation perdante.

Le SNIC a augmenté automatiquement de 5,9% depuis mai 2021 et ce pour tenir compte de l'inflation.
Chez Orange, nous pouvions parfois espérer des progressions salariales. Désormais, nous exigeons à minima le maintien du pouvoir d'achat mais nous subissons une décision de déclémentation salariale.

L'entreprise a sa proposition et sa décision est le choix de l'employé ou du patron, c'est à dire, ce que le CDT d'accepte pas!

Perdants dans le budget!

Un des vices de responsabilité 25 avril 2022 sur le Monde.fr, l'entreprise a décidé de réduire les salaires.

La prime est que face la déflation, les salaires sont réduits.

Pour la CFDT, les salariés ne méritent pas une décision unilatérale punitive visant à réduire leur pouvoir d'achat.

Receivons que tous les budgets par ailleurs alloués (ASC, participation intéressement ...) dépendent de la somme des salaires (masse salariale). Celle-ci est en baisse régulière depuis plusieurs années.

C'est donc la double peine pour les salariés !

Pour mémoire :

- 2020, aucun signataire à l'issue de la négociation salariale : le PDG avait maintenu sa dernière proposition qui était « sa meilleure offre ».
- 2021, un seul signataire : les dernières propositions avaient été rejetées.
- 2022 : un seul signataire. Nomination de la nouvelle DG : pour faire des économies, l'entreprise réduit le budget alloué.

Pour la CFDT, les salariés sont injustement sanctionnés !

Rien ne se perd, tout se transforme :

Le niveau maximum de rémunération annuelle de la nouvelle Directrice Générale va doubler par rapport à celui de son prédécesseur.



PROBATION: P.C. - 0140 Avenue Emile Buisson - 75013 Paris
CFDT-ORANGE.COM

Orange est un partenaire social responsable

Documents

[TOUS PERDANTS... ... SAUF UNE](#)